

GAL de l'Est Audois

Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 15 novembre 2018

Lieu de réunion : Hôtel d'agglomération, 12 bd F. Mistral, 11785 Narbonne Cedex

La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence de Magali VERGNES.

1. Quorum.....	2
2. Présentation des nouvelles ressources humaines.....	2
3. Modification des membres du comité de programmation	2
4. Point d'actualité LEADER et enveloppe réservataire.....	3
5. Projet présenté pour avis d'opportunité.....	4
1) Valorisation des artisans locaux en circuits courts sur un site d'hébergement touristique – Camping de l'Olivigne	5
6. Evaluation à mi-parcours et nouvelles grilles de sélection.....	8
7. Appel à projets tiers-lieux.....	13

Liste des annexes du compte-rendu :

- Annexe 1 : Diaporama présenté en séance pour le projet du camping de l'Olivigne
- Annexe 2 : Nouvelles grilles de sélection proposées

1. Quorum

Lors de la vérification du quorum la Présidente constate la présence de 8 membres du collège public pour 8 membres du collège privé (cf. synthèse des personnes présentes en annexe 1). Le double quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation des nouvelles ressources humaines

François Galabrun présente les nouvelles recrues dans l'association AMCM qui modifie provisoirement l'équipe du GAL :

- Marie-Laure ISLER, salariée de l'AMCM en contrat à durée déterminée de 12 mois, en charge de l'animation et la gestion du programme DLAL FEAMP, mise à disposition au Grand Narbonne dans le cadre d'un marché public, remplace Isabelle Fabas qui s'absente de fin juillet 2018 à septembre 2019 pour maternité.
- Alice DARDELET, salariée de l'AMCM en contrat à durée déterminée de 5 mois, en charge de l'animation du programme LEADER et chargée d'étude, remplace Camille Grentzinger qui s'absente d'août à décembre 2018 pour dispositions personnelles. Ses missions principales sont de continuer le travail initié sur l'évaluation à mi-parcours et de gérer l'appel à projets sur les tiers-lieux.
- Hélène MAURON, salariée de l'AMCM en contrat à durée déterminée de 10 mois, en charge de la gestion du programme LEADER et de la gestion administrative de l'association, remplace Clélia Ruiz qui s'absente de fin septembre 2018 à septembre 2019 pour maternité.

Pour information, Camille Grentzinger reprendra son poste à partir de début Janvier.

3. Modification des membres du comité de programmation

Deux changements sont à faire voter :

- Mme Miren DE L'ORGERIL titulaire, succède à M. Xavier DE VOLONTAT en tant que présidente du Comité Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL) ;
- M. Roger CARBONNEAU titulaire, et son suppléant M. Christophe HEBRAUD, représentants de l'EARL Carbonneau, démissionnent du comité de programmation. Un recrutement d'un nouveau membre avec titulaire est à prévoir. La Présidente appelle les membres du comité de programmation à proposer des personnes pouvant siéger en remplacement de ces membres sortants.

La Présidente met au vote : favorable à l'unanimité

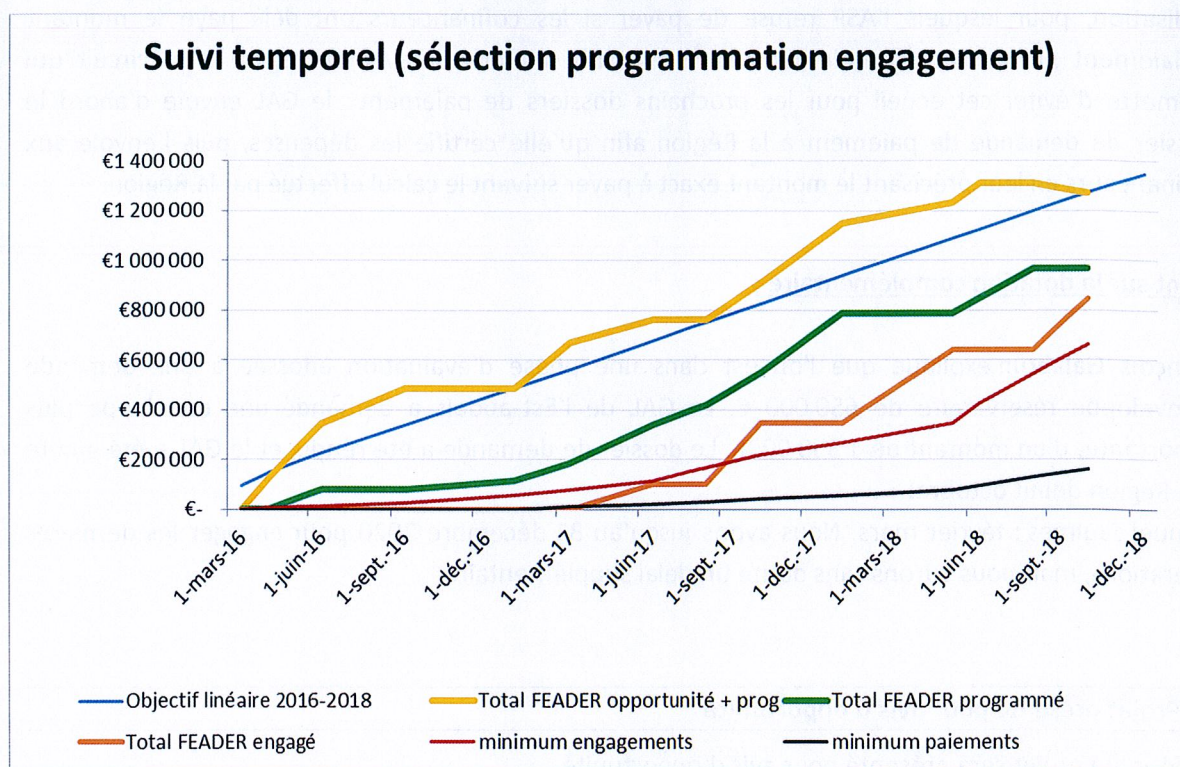
Est évoquée la possibilité de prévoir dans le règlement intérieur qu'un membre absent et non excusé trois fois puisse voir sa place au comité de programmation remise en cause.

Concernant les paires où le titulaire est absent et le suppléant tout le temps présent, il est jugé préférable que le suppléant devienne titulaire.

Enfin, est évoquée la possibilité de proposer à la CCI de l'Hérault et à Coop de France de devenir des « membres experts », qui pourraient être sollicités en fonction des besoins lors de la sélection des projets, selon les domaines auxquels ces derniers font référence.

4. Point d'actualité LEADER et enveloppe réservataire

François Galabrun présente le suivi temporel des montants FEADER engagés :



La ligne bleue représente les objectifs qui avaient été fixés au premier comité de programmation. La légère baisse de la courbe jaune est due à la **déprogrammation du projet de l'Office de tourisme de Cucugnan**.

Ce dossier intitulé « Plan de développement durable et de mise en écotourisme » a été déprogrammé, l'Office de Tourisme de Cucugnan ayant fait le choix avec la communauté de communes de réfléchir ses investissements sur l'exercice 2019. Les porteurs de projet reviendront éventuellement vers le GAL lorsque la restructuration de leur outil sera opérationnelle, en 2019.

En revanche, la **consultation écrite** lancée pendant l'été 2018 a permis de programmer 5 dossiers pour lesquels la Région avait rédigé un rapport d'instruction favorable.

Porteur de projet	Projet	Montant total du projet (€)	FEADER (€)	Autofinancement (€)	Cofinancement (€)
SARL Octopus	Bar à vin/jambon hôtel 4*	56 405,72 HT	36 099,98	11 281,14	9 024,92
CC RLCM	Base VTT	27 310 TTC	17 478,40	5 462	4 369,60
M. Tastu	Chal œnothérapie	202 429,95 HT	43 541,32	148 037,05	10 878,58
Asso De F en fêtes	Pack agritouristique	29 207,33 HT	18 729,84	6 495,03	4682,46
Grains d'Ici	Traiteur circuits courts	42 474,01 HT	27 183,66	8 494,80	6 795,84

François Galabrun explique le problème qui se pose actuellement pour les dossiers en sous-réalisation, pour lesquels l'ASP refuse de payer si les cofinanceurs ont déjà payé le montant initialement prévu. Toutefois, le Gal de l'Est-Audois a convenu avec la Région d'un circuit qui permette d'éviter cet écueil pour les prochains dossiers de paiement : le GAL envoie d'abord le dossier de demande de paiement à la Région afin qu'elle certifie les dépenses, puis l'envoi aux cofinanceurs en leur précisant le montant exact à payer suivant le calcul effectué par la Région.

Point sur la dotation complémentaire :

François Galabrun explique que l'on est dans une phase d'évaluation adossée à une demande d'enveloppe réservataire de 650 000 €. Le GAL de l'Est-audois a demandé une enveloppe plus importante, d'un montant de 1 350 000€. Le dossier de demande a été rendu, et le GAL a été audité à la Région début octobre.

Samuel Jaulmes : février mars. Nous avons jusqu'au 31 décembre 2020 pour engager les dernières opérations, mais nous aurons sans doute un délai supplémentaire.

5. Projet présenté pour avis d'opportunité

Ce jour, un projet sera présenté pour avis d'opportunité.

1) Valorisation des artisans locaux en circuits courts sur un site d'hébergement touristique – Camping de l'Olivigne

Création d'un atrium régional sur un site d'hôtellerie de plein air, le camping de l'Olivigne à Bize Minervois.

- FA 5 : Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables
- Type d'opération 2

Dépenses		Financement		
Création de la halle de marché du Minervois (dépenses matérielles)	32 392,00 €			
Création du local intérieur et de son ameublement spécifique (vino et olivothèque)	23 854,00 €			
Partie du bâtiment consacré	16 100,00 €			
		Autofinancement	24 987,18 €	20 %
TOTAL	72 346,00 €	TOTAL	124 935,88 €	

- Régime d'aides d'Etat : Services de base en milieu rural (taux max 100% d'aide)

Le projet est présenté par Gil HENRY, directeur du camping de l'Olivigne.

Voir diaporama en Annexe 2.

Questions

François Galabrun : quelle est la capacité d'accueil du camping ?

⇒ 84 emplacements, à multiplier par 3 ou 4,5 (nombre de personnes par emplacement)

François Galabrun : combien d'artisans viennent au camping présenter leurs produits, à quelle fréquence, et quel est le lien établi avec le marché local de Bize ?

⇒ En moyenne saison (mai-juin et septembre-octobre), des artisans viennent 3 à 4 fois par semaine. Il est prévu dans le cadre du projet que chaque jour un artisan vienne à la halle : un ostréiculteur, un maraicher... Cela se fait aujourd'hui de manière très informelle et l'objectif est d'en faire un atout du camping, que la clientèle du camping y vienne pour la découverte et proximité avec les artisans locaux. Le camping vise une clientèle épicurienne. Dans l'esprit de collaboration qui anime le porteur de projet, l'idée est de travailler de pair avec le marché du Bize. La venue des artisans au camping se

fait déjà en collaboration avec les commerçants du village. Elle sera communiquée dans le journal du Petit Bizvois, qui marche très bien.

Blandine Lafourcade souligne que c'est un joli projet, qui permettra d'exploiter tout ce qui se fait localement pour donner envie à la clientèle de venir. Les gens recherchent actuellement les produits du terroir, c'est donc une bonne idée de jouer là-dessus.

Le porteur de projet souligne la nécessité de faire connaître les fromages de chèvre, les fruits et légumes, les vins, et plus généralement la richesse du patrimoine local, que les touristes de passage ne connaissent pas. Il donne l'exemple de la coopérative de l'Oulibo, très connue des habitants locaux mais inconnue des touristes, pour appuyer cet argument.

Magali Vergnes : quelle est la surface prévue de la halle ?

⇒ Pour la hauteur, un camion peut passer en dessous, et elle fera une quinzaine de mètres de long.

François Galabrun : quel partenariat avec la commune ? La halle pourra-t-elle accueillir potentiellement plusieurs stands ?

⇒ L'objectif est de faire venir un artisan à la fois, pour qu'il puisse bien présenter les caractéristiques de ses produits. C'est ce que font les artisans qui viennent actuellement au camping et la création de la halle permettra de les abriter et de formaliser cette activité. La mairie soutient ce projet car il permet de promouvoir davantage les commerçants locaux, dans un autre lieu que le marché du mercredi qui est pour l'instant très modeste.

Danièle Bosch : quelle articulation avec le Pass Tourisme de la Région ?

⇒ Sandra Cardon indique que la Région intervient sur d'autres dépenses (infrastructures, aménagement paysager, ...) mais pas sur ce type de dépenses. Si le Pass Tourisme constitue une subvention directe, cela pourrait être considéré comme un cofinancement (c'est à regarder).

Plus de questions, le porteur de projet quitte la salle.

Discussion

François Galabrun évoque le montant de l'aide et le plafond à 40 000€. Il propose de ne prendre qu'une partie des dépenses, seulement la création de la halle, ce qui constituera une seule facture et à peu près 20 000€.

Laurent Ratia : pourquoi ne prendre qu'une partie du dossier ? Est-ce parce que l'enveloppe est consommée ?

Magali Vergnes : au maximum on peut accorder 40 000€ de Feader. Je trouvais que 30 000€ était un montant élevé, d'où ma question sur la surface.

Blandine Lafourcade : ce type de dépenses peut vite atteindre un gros montant. La halle matérialise le lieu, elle abritera du soleil et du vent.

Magali Vergnes : c'est vrai que le porteur de projet aura du mal à trouver un prestataire pour une somme significativement inférieure.

Samuel Jaulmes : il a tout intérêt à développer les partenariats.

Magali Vergnes : le camping est-il loin du village ?

Sandra Cardon : non, il est dans la montée. Son projet est vraiment le résultat d'un travail conjoint avec le maire.

Laurent Ratia : inévitablement son projet va amener de la vie dans la ville, surtout s'il double de capacité. C'est un projet courageux.

Magali Vergnes : sur le caractère innovant du projet, le fait que les touristes restent très peu de nuitées et qu'il cherche à faire venir les commerçants sur place pour pallier les inconvénients de ce phénomène est intéressant.

Blandine Lafourcade : c'est une bonne idée qu'il fasse venir 1 ou 2 artisans tous les jours, plutôt que tous les artisans au même moment. Le producteur va vraiment pouvoir présenter ses produits, et fera plus de ventes.

Magali Vergnes : nous sommes donc d'accord que la création de la halle est une bonne idée. Que pensez-vous du local intérieur ?

Sandra Cardon : c'est la continuité de la halle, car les produits présentés dans la halle seront dans le local.

Blandine Lafourcade : le mot « olivethèque » fait aussi penser à de l'information, donc il va au-delà de la vente de produits.

Sandra Cardon : oui, il y aura des dégustations, une animation autour des produits et lui-même se forme énormément.

Gérard Barthez : les touristes peuvent aussi avoir envie d'aller ensuite sur les exploitations parce qu'ils ont découvert un produit qui leur plaît.

Magali Vergnes : va-t-on jusqu'à 40K€ ?

Laurent Ratia : je ne vois pas pourquoi ce projet recevrait moins qu'un autre. Qu'a dit le COTECH ?

François Galabrun : il est possible que les 16 100€ pour la partie du bâtiment consacré ne soient pas éligibles.

Hélène Poloni : Je suis un peu mitigée sur le projet mais la question c'est de savoir si on change la règle dès aujourd'hui sur le plafond, ou pas. Ce projet arrive au moment où on envisage d'abaisser le plafond, sans que ce soit encore fait. 40K€ sur ce projet me semble beaucoup.

Laurent Ratia : si on regarde les 4 derniers projets programmés, on est sur le même ordre d'idée.

Magali Vergnes : Comme on n'est pas sur l'enveloppe réservataire, je pense qu'on ne doit pas revenir sur le plafond des 40K€. Ce qu'on doit décider, c'est est-ce qu'on va couvrir les 3 dépenses.

Danièle Bosch : il faudrait arriver à identifier les dépenses éligibles au LEADER.

Sandra Cardon : a priori les 16 000€ du bâtiment consacré seront éligibles au contrat de développement avec la Région.

Magali Vergnes : je vous propose donc de prendre les 2 premières lignes (création de la halle + création du local intérieur).

La présidente met au vote : favorable à l'unanimité.

6. Evaluation à mi-parcours et nouvelles grilles de sélection

Alice Dardelet présente la méthodologie utilisée pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme, qui se décompose en plusieurs étapes :

- Une notation des projets sélectionnés en utilisant son regard extérieur pour remplir les grilles de sélection
- Une analyse des critères de la grille de sélection
- Des entretiens avec des membres du Comité de programmation
- Une étude comparative à l'aide des grilles de sélection utilisées par d'autres GAL.

Concernant la phase des entretiens, dix membres du COPROG ont été interrogés au sujet du fonctionnement actuel du COPROG et du mode de sélection des projets. Le choix des membres interrogés s'est porté sur les personnes les plus assidues, tout en veillant à une bonne représentativité des territoires (Aude/Hérault) et des statuts des personnes (représentant du collège public ou privé).

Alice Dardelet présente ce qui se dégage des entretiens menés :

- Les interviewés sont globalement satisfaits de la **coordination COTECH / COPROG**. Selon eux, le COTECH apporte une vision technique qu'il n'est pas possible d'avoir en COPROG au vu du temps disponible. Le COPROG apporte quant à lui une vision plus politique et globale, en repositionnant le projet dans son territoire. A noter : le bémol d'un interviewé disant que le COTECH est plus décisionnaire qu'il ne le devrait (le COPROG n'a pas connaissance des dossiers bloqués en amont par le COTECH).

- Concernant le **fonctionnement du COPROG**, ce sont plutôt les membres du collège privé qui sont insatisfaits.

- Concernant la **qualité des débats**, 4 membres trouvent qu'il n'y a pas assez de dialogue. Le vote à main levée est par ailleurs gênant pour certains.

- Concernant la **composition du COPROG**, les membres du collège privé trouvent qu'ils ne sont pas assez représentés. Les représentants consulaires ne sont pas considérés comme de vrais « privés » par les membres du collège privé.

A ce sujet, François Galabrun présente un point sur la présence en Comité de programmation des membres des deux collèges, et tire la sonnette d'alarme sur l'absence répétée de certaines structures, notamment du collège privé.

Serge Pesce et Blandine Lafourcade font remarquer que la CCI de l'Hérault a connu des vicissitudes dues au regroupement avec la CCI de Béziers Saint-Pons (baisse de recettes, licenciement de personnel) ainsi que des aléas politiques, d'où leur difficulté à être présent aux Comités de programmation. François Galabrun propose de les faire passer dans la catégorie des membres experts, ce qui leur conserverait la possibilité de participer aux Comités de programmation, notamment lorsque des dossiers liés à leur territoire sont présentés, sans que leur absence mette en péril le quorum.

Serge Pesce demande si le représentant désigné pourrait être un salarié. François Galabrun confirme cette possibilité.

La proposition de faire passer la CCI de l'Hérault dans le groupe des membres experts est acceptée.

François Galabrun explique que la question de la représentation du collège public se pose moins. Elle concerne éventuellement le PNR de la Narbonnaise, pour lequel son directeur M. Michel Diaz a indiqué qu'il prévoyait une représentation plus assidue pour les prochains Comités.

Grilles de sélection

Alice Dardelet présente ensuite les retours des membres du COPROG interviewés concernant les grilles de sélection. 6 personnes parmi eux connaissaient la grille mais aucune ne s'est sentie vraiment légitime pour critiquer l'outil. Il ressort néanmoins que la notation sur une échelle de 3 n'oblige pas à se positionner clairement sur les projets (projet « moyen »).

Les critères utilisés naturellement par les membres pour appréhender le projet sont :

- l'apport d'un service direct aux habitants
- la dimension collective du projet / mobilisation des habitants du territoire
- l'apport du projet au plus grand nombre
- le caractère innovant du projet.

Quelques constats ont été faits par des membres interviewés sur les projets sélectionnés :

- Les membres se questionnent sur la réelle existence d'un marché pour les projets oenotouristiques, projets jugés redondants sur le territoire

- Les projets de mise en place de services de proximité (type épicerie de village) sont généralement bien notés par les membres même s'ils sont jugés peu innovants
- Pour les nouvelles activités innovantes (oenothérapie), les projets sont jugés qualitatifs et innovants mais trop individuels.
- Certains membres s'inquiètent de la viabilité économique des projets qui sont financés.

Alice Dardelet présente sa propre analyse des grilles de sélection. Elle identifie notamment :

- le manque d'un critère correspondant à l'un des fondamentaux LEADER « approche innovante, approche ascendante »,
- le manque d'un critère environnemental sur les fiches action n°2 et 4,
- la difficulté à juger du degré d'engagement sur la question écologique.

Elle donne l'exemple de grilles de sélection utilisées dans d'autres GAL, comme outil de comparaison. Ces grilles comportent des critères sur :

- les **dimensions économique, sociale et environnementale** du projet au GAL Terres romanes en Pays Catalan ;
- la contribution du projet à l'**innovation** au GAL Haute Vallée de l'Aude ;
- la **mixité sociale et la viabilité économique** du projet au Pays Garrigues et Costières de Nîmes ;
- l'**équité sociale** au Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;
- la prise en compte des valeurs du **tourisme durable** et l'amélioration de l'**intermodalité** au Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var (A3V).

En conclusion, Alice Dardelet propose plusieurs types d'améliorations pour les grilles de sélection actuellement utilisées par le Gal de l'Est-Audois. Les nouvelles grilles pourraient s'articuler autour :

- d'un volet sur la correspondance du projet avec les fondamentaux LEADER
- de volets mesurant la plus-value sociale, économique et environnementale du projet
- d'un volet sur la fiabilité du porteur de projet.

Les nouvelles grilles ont été testées et les notes de tous les projets restent supérieures à la moyenne, bien qu'en dessous des notes obtenues avec les grilles actuelles. Cela représente justement la marge de progrès qu'il reste pour les prochains projets à sélectionner.

Les membres du COPROG sont invités à s'exprimer sur ces propositions de nouvelles grilles :

Blandine Lafourcade : la police du document est trop petite.

François GALABRUN : L'objectif de ces grilles est d'éviter de réaliser un jugement subjectif des projets et d'aider à la prise de décision. Il faut que ce soit un outil utilisé, et donc pratique et facile à lire et remplir. Et le but était aussi d'avoir un outil qui oblige à se positionner (pas de note « moyenne » donc le moins possible d'échelle sur 3 points). L'objectif est de pouvoir utiliser cet outil en séance.

Serge Pesce et Laetitia Rumeau : Le critère « fiabilité du porteur », comment le voit-on ?

François Galabrun :

- On a parfois ce problème de porteurs de projet qui ont du mal à tenir un dossier, à être réactifs pour rendre les papiers, d'où ce point de vigilance. Ce n'est pas un critère qui donne des points, mais on l'a en tête lorsqu'on étudie le projet.

- **Concernant le critère « innovation »**, on ne peut pas dire de manière certaine qu'aucun autre projet identique existe au niveau régional ou national, donc il faut le tourner à l'inverse : si on a trouvé l'information que cela existe déjà, on le dit. On n'amène pas de réponse absolue par rapport au fait que c'est innovant ou pas, mais si on a trouvé la même chose ailleurs, on le sait de manière certaine, donc que ce n'est pas innovant à une échelle donnée.

- **Concernant le critère « pérennité du projet »** : dans le cadre d'un investissement public, il n'y a parfois pas de réflexion sur la pérennité et les coûts que cela va amener pour la structure. On a eu le cas pour des petites épiceries, comment on allait payer l'employé communal ou la charge pour la commune.

Serge Pesce : Pourquoi parle-t-on de projet à échelle communautaire ? Est-ce que « intercommunale » ne suffirait pas, car aujourd'hui les communautés de communes englobent parfois 40 communes.

Walter Benazet : On s'était aussi interrogés sur des projets en zone très rurale qui étaient peut-être plus importants pour la vie locale que d'autres projets. Le critère ZRR passe ici de 3 à 2 points. On avait cherché à la valoriser.

François Galabrun : De fait, cela donnerait un point supplémentaire à la CCRLCM et la CCCSM.

François Galabrun : On peut remplacer « intercommunautaire » par « intercommunale », et ajouter un « 4. A l'échelle du territoire du GAL ».

Approbation des autres membres du COPROG.

Magali Vergnes : L'idée serait qu'au prochain COPROG, d'ici février, vous ayez le temps de regarder les grilles à tête reposée, et si des membres ont des propositions de modifications à faire à la marge, ils nous le disent. L'idée aujourd'hui serait d'acter ces grilles.

François Galabrun : Pour le critère « consommation d'espaces agricoles », ce n'est pas aussi restrictif que cela peut paraître, c'est plutôt se poser la question « est-ce que le projet dans sa majorité induit de la consommation d'espaces agricoles ? ».

Pour le critère « le projet favorise le tourisme local » : c'est une réflexion qu'on a eue par rapport au PNR de la Narbonnaise sur le tourisme ornithologique, qui s'adressait uniquement aux touristes du nord de l'Europe, avec les conséquences que cela peut avoir en termes d'empreinte carbone (les

Page 11 sur 14

touristes arrivent et repartent en avion et restent très peu de temps sur place). Au départ il n'y avait d'ailleurs pas de version française du dépliant, ce qui était dommage.

Danièle Bosch : Attention parce que cela valorise quand même notre territoire, et le tourisme fluvial. Ce critère est contreproductif. Réduire les déchets est un objectif valable, privilégier le train plutôt que l'avion également, mais notre objectif est d'attirer des populations hors saison, qui aiment le patrimoine, le tourisme fluvial, même si elles viennent de loin.

Blandine Lafourcade : Le développement du tourisme amène forcément à faire venir des gens d'ailleurs. Très peu de Narbonnais vont se rendre à l'hôtel à 30 km de chez eux, ou alors dans de rares cas.

François Galabrun : La question est de savoir si on veut que nos subventions profitent à la population locale ou pas. C'est 1 point sur une notation de 40, ce n'est pas un critère décisif.

Sandra Cardon : L'arrivée de touristes a de fait un impact sur la population locale positif, car cela fait fonctionner les restaurants, les hôtels, et cela crée de l'animation.

François Galabrun : La question de l'impact du tourisme sur le territoire et les populations locales méritait d'être posée. Le tourisme peut être très saisonnalisé, sur la période estivale, avec par conséquent une précarité des emplois. Cela induit aussi dans certaines communes que la majorité des habitations deviennent des résidences secondaires. Des logements deviennent trop chers pour la population locale. C'est la question de la plus-value sociale des projets qui se pose, avec comme question de fond : est-ce que les projets financés par ce programme s'adressent avant tout à la population locale ? On peut aussi considérer que l'on peut inciter les populations locales à aller visiter localement. Il faut considérer l'impact global du tourisme : à qui le projet s'adresse, et comment il s'intègre sur le territoire ?

Gilbert Campana : S'agit-il de donner accès au tourisme à des personnes qui n'y ont pas accès ? Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas logique de mettre ce critère dans le volet social. Et concernant le côté écologique, c'est aussi compliqué de l'intégrer sur cette thématique.

Serge Pesce : Ce n'est pas un critère qui doit aller dans le volet social à mon avis. Permettre aux locaux de partir en vacances et faire venir des touristes locaux sont deux objectifs bien différents.

François Galabrun : Ce critère introduisait une question générale, sur ce que le projet induit localement sur le territoire et pour penser autrement le tourisme. On n'est pas obligés de faire des milliers de kilomètres pour partir en vacances, on peut passer ses vacances dans les Corbières quand on vit sur Narbonne.

Serge Pesce : Dans ce cas, en critère économique, on pourrait mettre que le projet a aussi pour but de faire venir des populations locales sur le territoire. C'est un plus économique pour le territoire.

Alice Dardelet : On pourrait mettre « le projet cible aussi les populations locales », dans le volet économique. C'est un atout supplémentaire pour le territoire d'avoir des touristes du territoire même qui viennent.

Philippe Phalip : Pour le critère « valorisation de produits respectant un cahier des charges », je suis d'accord mais il faut que les produits soient locaux, pour éviter les produits bio qui viennent de très loin. Le terme « bio » est trop réducteur, il existe d'autres démarches qualité en agriculture qu'il faut prendre en compte.

Hélène Poloni : Dans la grille proposée, qu'un projet fasse « peu ou pas » référence aux produits locaux, il obtient 0. Etant donné qu'on est sur la fiche consacrée aux ressources locales, si le projet ne fait pas référence aux produits locaux, cela devrait même entraîner une perte de 10 points selon moi.

François Galabrun : La fiche des ressources locales inclut l'artisanat local, donc en théorie il peut y avoir des projets qui ne concernent pas les produits locaux. Il y a eu des projets où la proportion de produits locaux était faible sur cette fiche. Le mieux est que l'on mette une note de 0 seulement pour les projets qui font peu référence aux produits locaux (on enlève le « pas »).

En conclusion, le test des nouvelles grilles sur les projets sélectionnés permet de voir que tous les projets sont notés au minimum à 10 et que la notation générale est plus basse qu'avec les grilles actuelles. Cela veut dire que nous avons une marge de progrès. A noter tout de même que les projets qui avaient eu des bonnes notes ont conservé des notes hautes (15 ou 16/20).

7. Appel à projets tiers-lieux

François Galabrun : L'idée est de financer des petits tiers lieux ruraux. L'étude faite en 2017 par l'équipe du GAL a permis de dresser un ensemble de bonnes pratiques dans la création de tiers lieux ruraux. La plus importante est de partir d'un petit groupe de futurs utilisateurs potentiels qui participent à l'élaboration du projet. On prévoit un budget de 65 000 €. Les tiers lieux visités avaient eu besoin d'environ 10 000 € pour démarrer leur tiers lieu, car généralement il n'y a pas besoin de gros investissements. Il s'agit plutôt de petite rénovation, du mobilier... Il ne sera pas question de financer l'achat d'un bâtiment.

Sur la question des financements, le point d'interrogation est levé. Un cofinancement articulé avec la Région n'est aujourd'hui pas envisageable, en revanche un travail sera fait avec la Région en amont et pendant l'appel à projets pour identifier les typologies de projet sur lesquels ils pourraient apporter du cofinancement.

Danièle Bosch : Faudra-t-il intégrer les critères du dispositif régional ?

François Galabrun : Non, soit le Gal ira en complément des dispositifs Région, sur leurs critères, soit il financera ce que la Région ne finance pas. L'idée peut être d'avoir quelque chose d'hybride, c'est-à-dire de savoir avant que tel projet peut répondre à l'APP, et qu'on orienterait les projets vers des financements Région s'ils peuvent y prétendre. Là-dessus, je n'ai pas encore la réponse précise. Il existe la dotation « expérimentation innovation », qui était dédiée au départ au milieu rural, mais qui n'est utilisable que sur la CCRLCM et la communauté de communes des Corbières Salanque Méditerranée, car cette dotation n'est éligible que sur le contrat du PNR Corbières Fenouillèdes.

Samuel Jaulmes : Pour compléter, on ne peut pas avoir une enveloppe spécifique, mais il faut travailler sur les interstices, notamment pour que le GAL puisse financer des projets portés par des structures privées. Notre Direction de l'Aménagement du Territoire a également des dispositifs propres, notamment ce qu'on appelle des espaces associatifs mutualisés et les tiers lieux pourraient entrer dans ce cadre-là. Nous allons regarder ce dispositif en détail avec Guillaume Poinsot.

François Galabrun : Pour les types de bénéficiaires, nous n'avons pas établi de restriction : commune, association... Le but est de financer des petits projets pour cet appel à projets. Nous avons pu observer à chaque fois qu'un petit espace était amené à grandir.

Magali Vergnes : Quels sont les projets en vue ?

François Galabrun : Nous avons identifié des projets à Cucugnan, Argens, Ornaisons, Saint-Marcel-sur-Aude, Ginestas, Douzens et Capendu notamment. Les projets potentiels sur La Domitienne seront évoqués lors de la prochaine réunion. Beaucoup de communes sont donc concernées, mais il serait irréaliste de penser que chaque commune aura son tiers-lieu.

Prochaines dates

La date du prochain comité de programmation est fixée au **7 février 2019**.

La réunion est clôturée à 16h30.

A Narbonne, le 07/12/2018

Gérard BARTHEZ
Président de l'AMCM

Magali VERGNES
Présidente du comité de programmation

